

» du cœur, me consoleroit des murmures du
» préjugé."

On lira avec plaisir encore les excellentes réflexions de l'Auteur sur la trop grande sévérité des peines, & sur l'immense disproportion qu'il y a entre les délits & les châtimens; disproportion qui souvent entraîne les coupables à des crimes qu'ils n'eussent jamais pensé à commettre, si la certitude de périr sur l'échaffaut ne les engageoit à se délivrer par la voye du meurtre, du témoin qui déposeroit contre eux. En effet, si le vol, comme l'assassinat, est puni de mort, l'assassinat accompagnera presque toujours le vol; & si un larcin médiocre est puni, comme le vol le plus considérable, de la privation de la vie, il ne se commettra que d'énormes larcins. » Quelle
» différence avons-nous mis dans nos suppli-
» ces? La mort, toujours la mort, & presque
» sous la même forme : cependant quelle dis-
» tance dans les crimes! Le plus affreux assassin
» n'est pas autrement puni que le malheureux,
» que la misère & la faim ont entraîné sur un
» grand chemin pour arracher, par la violence,
» le pain que les hommes refusent de lui don-
» ner par charité. Un serviteur qui aura souf-
» trait sans aveu ce que son maître auroit rougi
» de lui offrir en don, sera attaché au même gi-
» bet que celui qui auroit enlevé toute sa for-
» tune. On ne sauroit dissimuler ces erreurs des
» loix; & ce que l'on dit ici tout haut, chacun
» l'a dit mille fois en secret à lui-même."

Ce Discours fait un honneur infini aux talens, aux lumières & à la saine philosophie du Magistrat qui l'a prononcé.

Pour